

DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 25 septembre 2015



39 communes, un seul territoire

POSE DE LA PREMIERE PIERRE DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE DU RESEAU DE CHALEUR DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS



Dalkia

Société anonyme au capital de 220 047 504 euros

37 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 38 – 59350 Saint-André-Lez-Lille

456 500 537 RCS Lille Métropole

www.dalkia.fr

Dalkia Région Nord

37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

BP38

59875 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE CEDEX

Communauté Urbaine d'Arras

Citadelle – Boulevard du Général de Gaulle
CS 10345

62026 Arras cedex

Contact : Cécile Stoquet 06.73.15.69.35

c.stoquet@cu-arras.org

POSE DE LA PREMIERE PIERRE DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE DU RESEAU DE CHALEUR DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

La Communauté Urbaine d'Arras dispose de deux réseaux de chaleur : le réseau Saint Pol (Arras Ouest) et le réseau Atria (Centre Européen des Affaires)

Un formidable atout qu'elle souhaite faire évoluer afin de mettre à la disposition du plus grand nombre une chaleur à la fois compétitive et écologique.

Extension du réseau de chaleur et construction d'une chaufferie biomasse : un programme de travaux ambitieux à la hauteur de l'engagement de la Communauté Urbaine d'Arras dans la transition énergétique.

1. Un peu d'histoire

Le 4 juillet 1990, la Ville d'Arras confiait l'exploitation et l'entretien du réseau de chaleur d'Arras Ouest à la Compagnie Générale de Chauffage (devenue Dalkia en 1998) à travers un Contrat de Délégation de Service Public concessif pour une durée de 24 ans.

Le réseau de chauffage urbain, d'abord centré sur les quartiers ouest (quartier Saint Pol, Baudimont, Blancs Monts et Hochettes) et regroupant principalement des logements collectifs du patrimoine social du bailleur « Pas de Calais Habitat », a ensuite été étendu pour desservir le Centre Hospitalier, la ZAC des Bonnettes et le secteur de l'Hippodrome (limitrophe de Dainville)

Les moyens de production exploités par le service sont alors :

- La chaufferie gaz de Saint-Pol (17 MW) mis à disposition par Pas de Calais Habitat
- La chaufferie fioul domestique des Hochettes (7 MW) mise à disposition par Pas de Calais Habitat
- La chaufferie gaz de l'hôpital (13,7 MW) utilisée en délestage (5 MW) mise à disposition par le Centre Hospitalier

A l'été 2000, une unité de cogénération de 10 MWe (10,2 MWth) installée dans la zone des Bonnettes vient compléter les installations.

Le réseau Arras Ouest délivre alors environ 60 000 MWh au travers de 47 sous-stations par 41 abonnés.

Le réseau de chaleur du Centre Européen des Affaires (dit « Atria ») est un petit réseau situé près de la gare, qui délivre annuellement 1 500 MWh pour 6 abonnés. Il dispose d'une chaufferie gaz de 2 MW composée de deux chaudières de 1,3 et 0,7 MW.

Historiquement, les concessions de réseaux de chaleur Arras Ouest et Atria ont été portées par la Ville d'Arras. Par Arrêté Préfectoral du 17 juin 2011, la Communauté Urbaine d'Arras est compétente pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie y compris pour la création, la gestion et l'aménagement des réseaux de chaleur nouveaux avec reprise des installations gérées jusqu'alors par les communes.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine d'Arras en tant qu'autorité organisatrice du service public de production et de distribution de chaleur, lance, au printemps 2013, une procédure d'appel d'offres ayant pour objet la passation d'une nouvelle convention Délégation de Service Public sous la forme d'un affermage concessif.

Par délibération du 19 décembre 2013, la Communauté Urbaine d'Arras décidait de retenir la proposition de Dalkia.

2. Le futur réseau et sa chaufferie bois

Parmi les prérogatives de la Communauté Urbaine d'Arras pour la reconduction du contrat de concession des réseaux Arras Ouest et Atria :

- Inscrire le projet dans le cadre d'une démarche respectueuse de l'environnement en imposant une énergie renouvelable à plus de 50 %
- Raccorder le site de la Citadelle d'Arras (classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008) et, si l'équation économique le permet, raccorder le réseau Atria

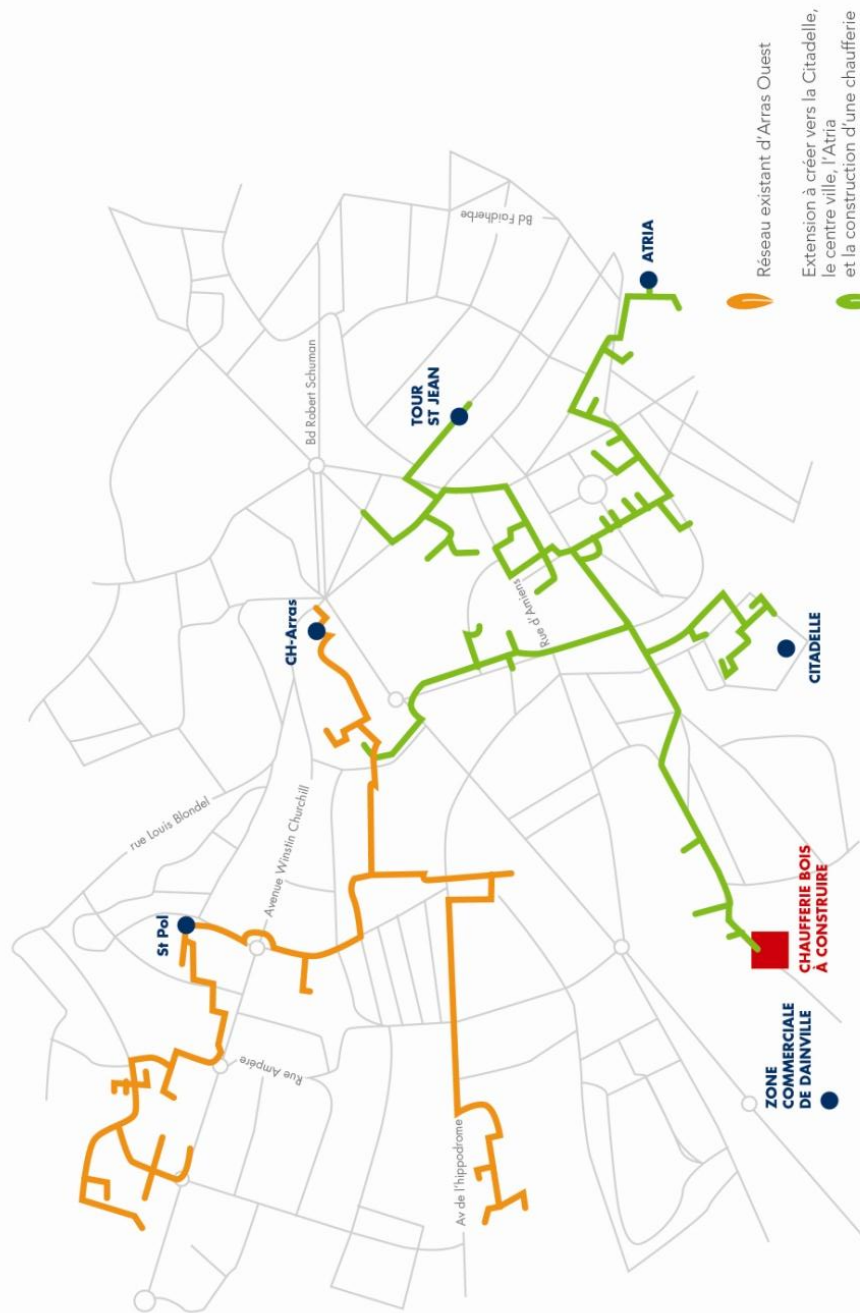
La présentation de Dalkia retenue dans le cadre de l'appel d'offres s'articule autour de :

- La création d'une chaufferie biomasse de 15MW composée de trois chaudières à haut rendement de 3 MW, 5 MW et 7 MW implantée sur un terrain situé à l'arrière de la zone commerciale de Dainville appartenant à la Communauté Urbaine d'Arras
- Le développement du réseau vers la Citadelle, le Centre-Ville et vers l'Atria pour ne faire plus qu'un seul réseau communautaire, ce qui représente une extension de 10 km de réseau enterré qui portera à 20 km le linéaire total

DOSSIER DE PRESSE
Vendredi 25 septembre 2015

3. Plan du projet d'extension du réseau de chaleur de la Communauté d'Arras

PLAN DU PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR
DE LA CUA



4. Travaux et subventions

La Communauté Urbaine d'Arras disposera, à travers son réseau de chauffage urbain vertueux qui utilisera l'énergie bois à 55 %, d'un formidable atout, celui de pouvoir mettre à la disposition du plus grand nombre une chaleur compétitive et écologique tout en s'inscrivant dans une démarche globale de développement durable.

Le projet technique s'accompagne d'un programme important de travaux qui a démarré en juillet 2015 et devrait se poursuivre jusqu'en octobre 2016, date prévue de la mise en service de la chaufferie biomasse.

Il intègre :

- L'édification d'une chaufferie centrale au bois d'une puissance de 15 MW
- La création d'un réseau enterré long de 10 km venant s'ajouter aux 10 km existants qui permettra de desservir 77 abonnés dont les principaux sont la Ville d'Arras (écoles, crèche, piscine Daulle, ...), le Centre Hospitalier d'Arras, la clinique des Bonnettes, les logements de Pas de Calais Habitat, soit au total 8 500 équivalent-logements desservis
- La création de 42 nouvelles sous-stations venant s'ajouter aux 57 déjà raccordées au réseau.

Ce chantier, qui fait intervenir de nombreuses entreprises locales, représente un investissement total de 15 millions d'euros et bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) au travers du fonds chaleur pour un montant de 4,9 millions d'euros.

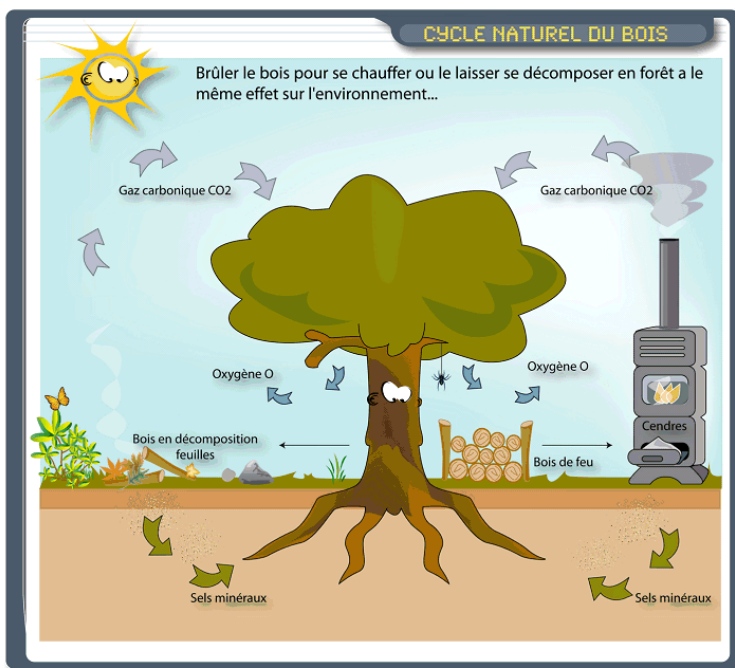
La future installation, qui utilisera le bois à hauteur de 55 %, s'appuiera sur les meilleures techniques disponibles de façon à neutraliser au maximum son impact environnemental. Elle permettra notamment d'éviter en moyenne 10 000 tonnes de CO₂ chaque année.

5. Les atouts du bois énergie

Atouts environnementaux

Le bois est une énergie renouvelable, il permet donc de **diminuer les émissions de gaz à effet de serre (CO₂)** et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

En effet, en termes de rejets de dioxyde de carbone (CO₂), la combustion du bois est considérée comme neutre (voir schéma ci-dessous).



La mise en place d'une chaufferie bois permet donc de diminuer significativement les émissions de gaz à effet de serre. Pour le réseau de chaleur de la Communauté Urbaine d'Arras, ce seront :

10 000 tonnes de CO₂ évitées par an

L'un des autres bénéfices environnementaux de la mise en place d'une chaufferie bois est **l'entretien du patrimoine forestier**. En effet, la production de plaquette forestière destinée aux chaufferies permet de mettre en place une sylviculture plus systématique grâce à un débouché régulier des coupes d'éclaircies précoces, nettoyages, coupes d'amélioration et des cloisonnements sylvicoles.

Atouts sociaux

L'utilisation de bois énergie se traduit par une sollicitation renforcée de la filière bois implantée localement.

En effet, cette installation contribuera à **la création et à la pérennisation d'emplois locaux**, non délocalisables, notamment grâce au développement de nouveaux débouchés pour la filière bois. Tous les acteurs de cette filière sont concernés : exploitation forestière, logistique, plateforme de préparation... Elle stimule ainsi l'économie locale.

Le bois énergie créé 2 à 4 fois plus d'emplois que le fioul ou le gaz pour la même quantité d'énergie consommée.

L'ADEME estime que 1 000 tonnes de bois consommées correspondent à 1 emploi à temps plein. Cette installation va ainsi permettre de créer **13 emplois directs ou indirects** pour la filière bois énergie locale.

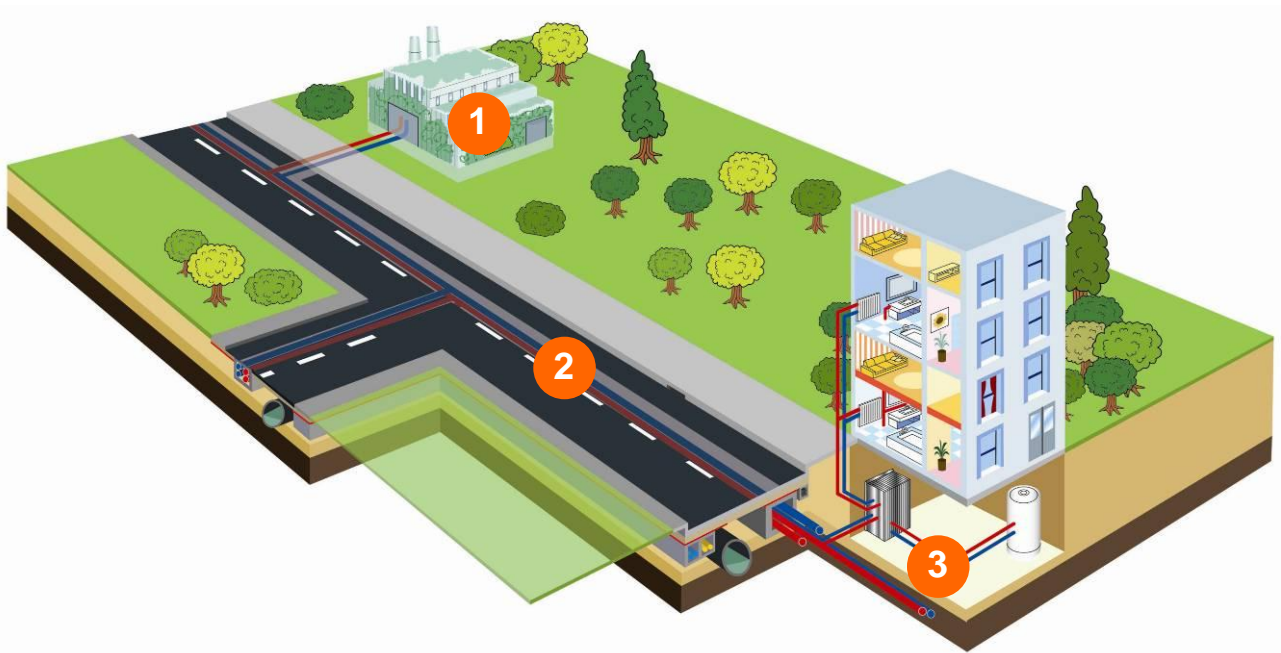
Atouts économiques

L'utilisation du bois permet une réduction relative de la facture énergétique et une certaine stabilité économique :

- Application d'une TVA à 5,5 % sur la partie combustible, du fait de l'utilisation de plus de 50 % d'énergie renouvelable,
- Affranchissement des cours mondiaux du pétrole et des tensions géopolitiques,
- Stabilité des prix du combustible,
- Augmentation de l'indépendance énergétique en recourant à une énergie disponible localement et affranchie des contraintes d'approvisionnement des combustibles fossiles.

6. Qu'est-ce qu'un réseau de chaleur ?

Principe de fonctionnement



1. La centrale de production

Point de départ du réseau de chauffage urbain, la centrale produit l'énergie nécessaire au réchauffement de l'eau qui circule dans les canalisations qui constituent le réseau de chaleur.

Elle permet le recours à des énergies renouvelables (biomasse, géothermie) ou fatales (récupération de chaleur à partir des déchets ménagers, biogaz, eaux usées).

2. Le réseau de distribution

Le réseau de chauffage urbain fonctionne en circuit fermé.

Il est constitué d'une double canalisation (un circuit «aller» et «retour») qui chemine sous les chaussées.

3. La sous-station d'échange / point de livraison

C'est le lieu où l'énergie thermique du réseau est livrée au bâtiment.

Elle se substitue à une chaufferie collective d'immeuble, sans en avoir les inconvénients : elle est plus simple, moins encombrante, et surtout non polluante. Elle évite toute combustion dans l'enceinte de l'immeuble.

De nombreux avantages

Une solution de chauffage moderne

Les meilleures technologies disponibles

Les réseaux de chaleur permettent de bénéficier de technologies industrielles de production de chaleur performantes et innovantes, telles que la cogénération ou la tri-génération.

Une éco-chaleur prête à l'emploi

Le réseau de chaleur offre une chaleur prête à l'emploi et de l'eau chaude sanitaire toute l'année.

Une qualité et une fiabilité de service exemplaires

Le raccordement au réseau de chaleur garantit une chaleur douce et bien répartie.

L'approvisionnement est sûr et des équipes techniques dédiées s'assurent de la continuité de fourniture pour l'ensemble des bâtiments raccordés.

Une solution de chauffage écologique

Un vecteur privilégié pour les énergies renouvelables

Seuls les réseaux de chaleur permettent de proposer une diversification du bouquet énergétique (biomasse, géothermie, chaleur issue des usines d'incinération...), et une flexibilité de l'approvisionnement en fonction des meilleures conditions du marché.

Un impact positif pour l'environnement

La centralisation de la production permet d'optimiser les consommations et garantit une parfaite maîtrise des émissions à l'atmosphère.

Une solution de chauffage économique

Un prix attractif et stable

Les réseaux de chaleur permettent d'utiliser plusieurs sources d'énergies, notamment des énergies renouvelables ou de récupération dont les prix ne sont pas liés aux fluctuations des prix des énergies fossiles (fioul et gaz naturel).

Une fiscalité avantageuse

Les réseaux de chaleur bénéficient d'un taux de TVA réduit à 5,5 % sur la partie combustible lorsqu'ils sont alimentés à plus de 50 % à partir d'énergies renouvelables ou de récupération.

Des coûts maîtrisés

L'utilisation rationnelle des différentes énergies utilisées sur les réseaux de chaleur permet de maîtriser les coûts. Les rendements énergétiques sont optimisés, les consommations suivies au plus près et les tarifs et indices de révision sont connus.

La garantie de la meilleure performance environnementale

Les réseaux de chaleur sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre, ils doivent respecter des règles très strictes en matière de sécurité et de suivi environnemental et font l'objet de contrôles périodiques.